

Plus du Double

Mais ce tableau ne comprend pas toutes les taxes. Voyons combien, du chef des impôts de toutes sortes, le peuple a dû verser dans le trésor de la province, sous les deux régimes. Voici un autre tableau montrant les impôts prélevés au moyen des droits de licences, des taxes et autres droits, pendant les années finissant le 30 juin.

Licences d'hôtels,			
magasins, etc	663,087.46	\$615,043.83	\$892,315.55
Taxes sur les corporations			
commerciales	148,643.86	194,312.36	464,362.29
Taxes sur les successions	163,363.33	163,455.26	568,278.63
Asiles d'aliénés	35,083.69	65,672.48	112,542.00
Ecoles d'indust. et de réforme	12,366.76	36,386.84	26,660.67
Taxe sur les transferts d'ac-			
tions, etc.			38,654.84
Taxe sur les automobiles . .			2,826.00
	1,022,547.10	974,870.77	2,106,639.98
Timbres judiciaires	186,278.50	182,490.40	229,994.10
Totaux	1,202,625.60	1,157,361.17	2,335,631.08
Augmentation des taxes sur 1896			\$1,126,608.48
Augmentation des taxes sur 1898			1,178,272.91

On constate donc que les impôts ont plus que doublé, sous le régime libéral depuis 1896.

Droits de Succession

Comment le premier ministre lui-même et ses organes après lui, peuvent-ils affirmer aussi effrontément que le gouvernement libéral n'a pas augmenté les taxes? Ouvrons le statut de 1894 (57 Victoria, ch. 16) et celui de 1906 (6 Edouard VII, p. 68), et faisons une comparaison.

En 1894, la taxe sur les successions, en ligne directe, était de $\frac{1}{2}$ à 3 pour cent, selon le chiffre des héritages. En 1906, M. Gouin a augmenté cette taxe et l'a portée de 1 à 5 pour cent. En 1894, la même taxe, en ligne collatérale, était de 3, 5, 6 et 8 pour cent, suivant les cas; en 1906, M. Gouin l'a augmentée et portée à 5, 6, 7, 8 et 9 pour cent. En 1894, la taxe était payée une fois